

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 02282

Numéro SIREN : 439 878 877

Nom ou dénomination : SOCIETE TOULOUSAIN ACIERS SPECIAUX "S.T.A.S."

Ce dépôt a été enregistré le 01/02/2019 sous le numéro de dépôt A2019/002325

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULOUSE

Dénomination : SOCIETE TOULOUSAIN ACIERS
SPECIAUX "S.T.A.S."
Adresse : Héraclès Zone Industrielle Lavigne 31190 Auterive -
FRANCE-
n° de gestion : 2001B02282
n° d'identification : 439 878 877
n° de dépôt : A2019/002325
Date du dépôt : 01/02/2019

Pièce : Rapport du commissaire à la transformation et du
commissaire aux comptes du 16/01/2019 sur la
transformation de la société par actions simplifiée



2244112

Société Toulousaine Aciers Spéciaux

S.A.R.L. au capital de 182.000 Euros

Z.I. Lavigne, Voie Héraclès

31190 AUTERIVE

R.C.S. TOULOUSE 439.878.877

~~~~~

**RAPPORT DU COMMISSAIRE  
A LA TRANSFORMATION  
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE  
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**



MAÏR BENDAYAN  
Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie  
régionale de Toulouse

**Société Toulousaine Aciers Spéciaux**  
S.A.R.L. au capital de 182.000 Euros  
**Z.I. Lavigne, Voie Héraclès**  
**31190 AUTERIVE**

R.C.S. TOULOUSE 439.878.877

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION**  
**ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE**  
**EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Aux associés,

En ma qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 11 Janvier 2019, j'ai établi le présent rapport afin :

- de vous présenter mon analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

... / ...

### **Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société**

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

La situation financière de votre société, au vu du bilan de l'exercice clos le 31 Décembre 2017 et de la situation intermédiaire arrêtée au 30 Septembre 2018 n'appelle pas de commentaires particuliers, notamment au regard de la continuité d'exploitation.

### **Mission du commissaire à la transformation**

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

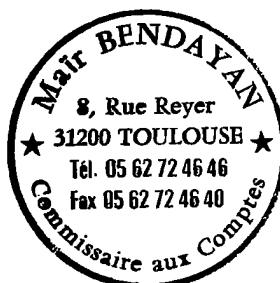
Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Je n'ai eu connaissance d'aucun avantage particulier.



... / ...

**S.A.R.L. S.T.A.S.**

*Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes  
sur la transformation de la société en société par actions simplifiée  
16 Janvier 2019*

**Conclusion :**

Par conséquent, rien ne s'oppose, à mon avis, à la transformation de votre société en société par actions simplifiée.

Fait à TOULOUSE  
Le 16 Janvier 2019

COMMISSAIRE AUX COMPTES ET À LA TRANSFORMATION  
**MAÏR BENDAYAN**

